



6 bonnes raisons

**DE RECRUTER
UN.E
APPRENTI.E**



1

FORMER UN.E FUTUR.E COLLABORATEUR/TRICE

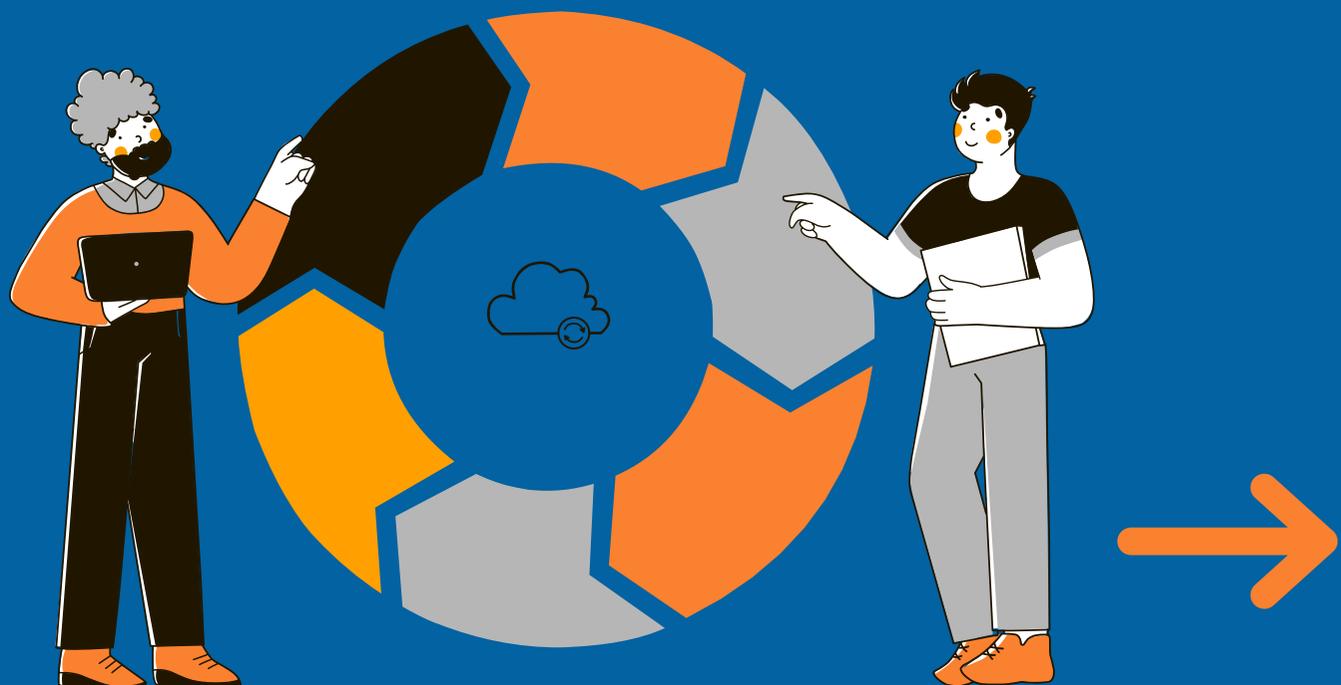
Signer avec un.e apprenti.e revient à former un.e jeune talent en accord avec les exigences et les besoins actuels et/ou futurs de votre entreprise. Chaque étape de sa formation va lui permettre de s'approprier vos méthodes et techniques spécifiques. Ainsi, l'apprentissage devient une voie royale pour préparer l'intégration de votre futur.e collaborateur/trice.



2

MISER SUR L'ADAPTABILITÉ

L'apport d'une nouvelle "ressource", capable de s'intégrer aisément à vos normes et principes, représente un soutien et un tremplin précieux pour votre entreprise. Grâce à l'apprentissage, votre recrue aura l'opportunité de bénéficier de votre expertise et de votre expérience pour vous aider à atteindre vos objectifs de réussite.



3

PARTAGE DU SAVOIR-FAIRE

L'apprentissage est la voie qui permet indiscutablement le partage et la transmission de votre expertise. En optant pour l'apprentissage, vous manifestez votre engagement envers l'avenir de votre domaine d'activité. Grâce à votre savoir-faire, vous détenez un précieux héritage à transmettre aux nouvelles générations.

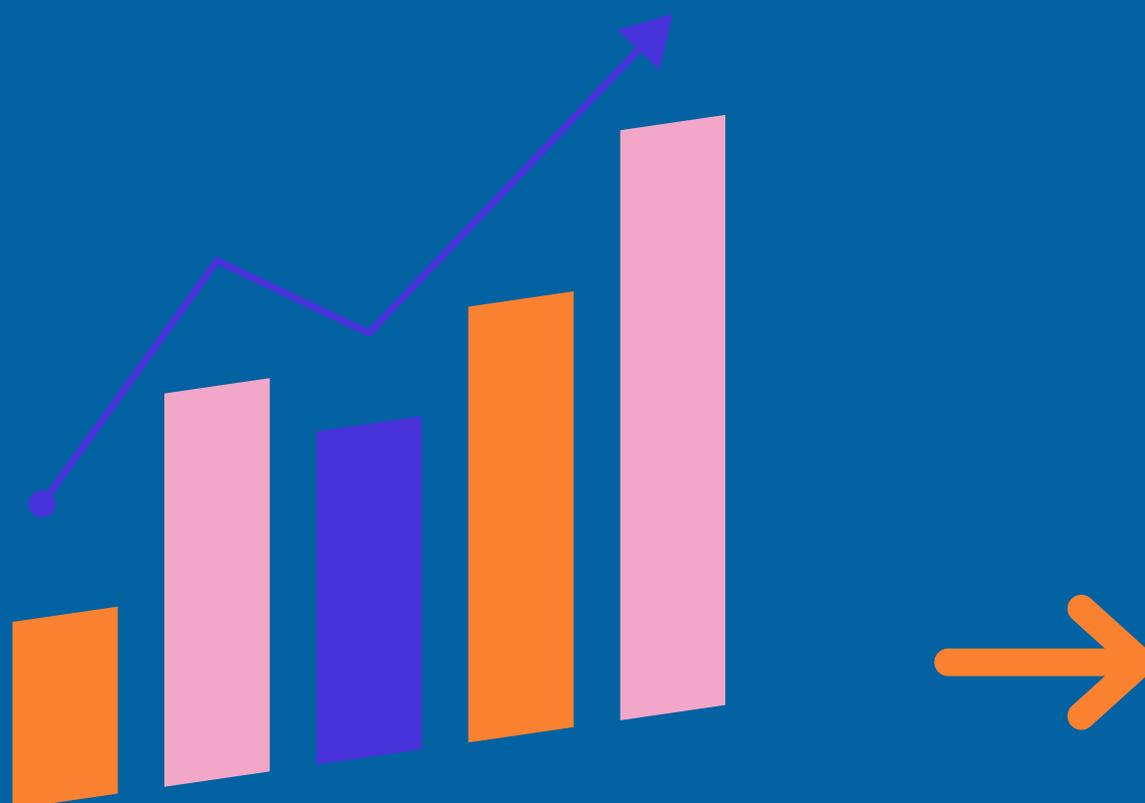


4

OPTIMISER VOTRE GPEC

L'apprentissage vous permet de répondre à un besoin immédiat de recrutement, mais pas uniquement. Il s'agit aussi d'un investissement à long terme puisque vous allez avoir la possibilité de recruter votre apprenti.e à l'issue de son contrat.

L'apprentissage représente ainsi un outil efficace pour optimiser votre Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) car il vous permet d'anticiper vos objectifs de développement.



5

DÉMARCHE ENGAGÉE ET RESPONSABLE

Contribuer à la formation et à l'insertion professionnelle d'un.e apprenti.e représente un acte sociétal engagé : accès à l'enseignement supérieur, obtention d'un diplôme, tout en bénéficiant d'une valeur ajoutée sur le plan humain. Accueillir un.e apprenti.e est une expérience enrichissante et valorisante pour chacune des parties. Vous allez désigner un.e maître d'apprentissage pour l'encadrer, une source de motivation et de responsabilisation pour ce.tte collaborateur/trice.



6

DES COÛTS AVANTAGEUX

L'apprentissage présente des avantages financiers. Tout d'abord, le salaire des apprenti.e.s est établi selon un barème plus avantageux que celui des salarié.es traditionnel.les.

De plus, votre entreprise peut bénéficier d'exonérations de charges sociales et d'une aide financière exceptionnelle répartie comme suit :

- > 5 000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés (sans condition) ;
- > 2 000 € pour les entreprises de 250 salariés ou plus (sous réserve de respect du quota d'alternant.e.s) ;
- > 6 000 € pour les apprenti.e.s en situation de handicap.

L'aide est valable pour tous les niveaux de diplôme préparés.



A VOTRE ÉCOUTE !

Vos contacts pour recruter un.e apprenti.e dans le secteur sanitaire, social et médico-social :



LAURENCE LEMÉE

Chargée de développement

Apprentissage 64 - 40

l.lemee@cfa-adapssa.fr - 06 72 49 57 91



ALINE BOURDET

Chargée de développement

Apprentissage

f.chantraine@cfa-adapssa.fr - 07 88 45 71 83



FREDERIC CHANTRAINE

Chargé de développement

Apprentissage

f.chantraine@cfa-adapssa.fr - 07 89 07 59 63



CFA ADAPSSA

Sanitaire, Social & Médico-Social
Faire de l'humain votre métier